

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN249

présenté par

Mme Thomin, Mme Rabault, Mme Santiago et Mme Pic

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après la deuxième phrase de l'alinéa 9, insérer la phrase suivante :

« Ces différentes actions viseront à créer une défense civile polyvalente et réactive en soutien des militaires d'active. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à affirmer la nécessité de consolider les actions autour du lien Nation-Armée et de la réserve dans l'objectif de faire émerger une véritable défense civile, participant à la protection du territoire et pouvant appuyer les forces de sécurité intérieure.